

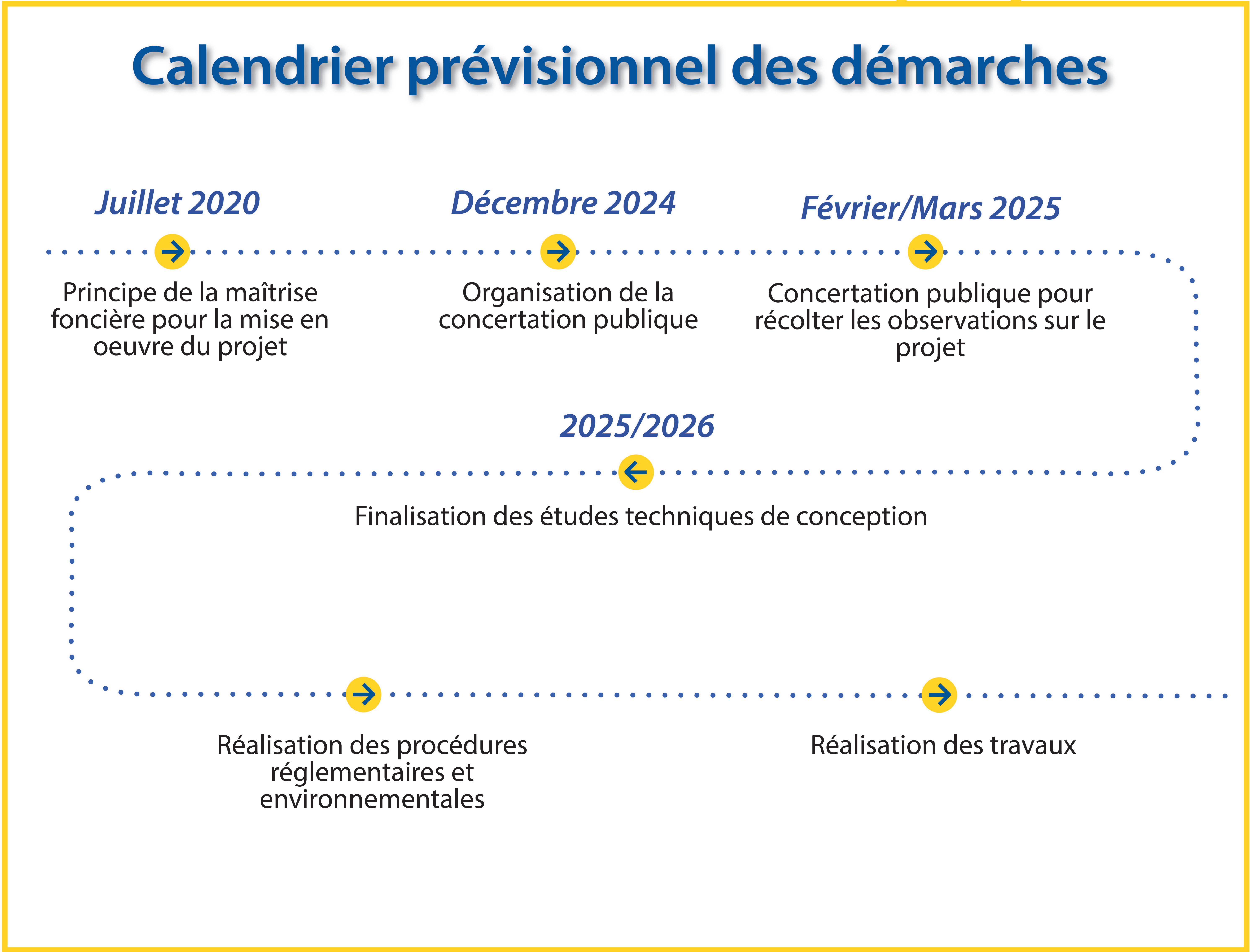
Les démarches réalisées pour mettre en oeuvre le projet

- ➔ Par délibération du 30 janvier 2025 confirmant les délibérations du 30 janvier 2008 et 25 janvier 2019, le Plan Local d'Urbanisme et ses annexes ont prévu sur le Boulevard Guynemer un emplacement réservé au profit de la commune.
- ➔ Par délibération du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe de la maîtrise foncière pour la mise en oeuvre du projet de requalification et de sécurisation du Boulevard Guynemer.
- ➔ Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal engage le lancement de la concertation publique ainsi que de ses modalités.

Les chiffres clés

	Trafic élevé avec environ de 3 700 véhicules par jour
	Chaussée existante d'une largeur moyenne entre 4,50m et 5m
	Présence de plus de cinquante accès privés qui accentuent les risques d'accidents
	Une longueur totale de 1 441 ml à réaménager

La procédure de déclaration d'utilité publique permet de sécuriser le planning du projet sur les zones foncières non maîtrisées par la commune et sur l'ensemble des parcelles.



PARTICIPEZ DU 17 FEVRIER AU 20 MARS 2025

Un registre est à votre disposition pour émettre vos avis au
Pôle Technique, immeuble Libération, place de la
Libération, aux horaires habituels d'ouverture
ou via l'adresse mail suivante
concertationrequalificationguynemer@villedebeausoleil.fr

Une réunion publique est prévue le
11 mars 2025 à 18 h 30
dans le bâtiment le Centre, salle José
Rizal